

# COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

## COMMUNE DE RETHONDES

SESSION ORDINAIRE EN DATE DU 06 FEVRIER 2024



Présents : Monsieur Lecat ; Messieurs Breffel, Littière, Caron, Halleur  
Mesdames Perdrieau, Ferro, Huon

Absents excusés : Madame Beucher, Messieurs Wallet et Braule

Absents excusés et représentés : Madame Gardinier ayant donné pouvoir à Monsieur Lecat  
Madame Berte ayant donné pouvoir à Monsieur Halleur

Monsieur Caron a été nommé secrétaire.

### **EXONERATION EN FAVEUR DES LOGEMENTS NEUFS PRESENTANT UNE PERFORMANCE ENERGETIQUE ET ENVIRONNEMENTALE ELEVE**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'exonérer de taxe foncière sur les propriétés bâties, les logements neufs satisfaisant aux critères de performance énergétique et environnementale conditionnant le bénéfice de l'exonération prévue au I bis de l'article 1384 A du code général des impôts pour une durée de 5 ans pour les logements neufs répondant aux normes dictées par la RT 2020. Fixe le taux d'exonération à 100 %

### **ACCEPTATION DEVIS CD ALARMES**

Pour faire suite à diverses réparations pour l'Ecole, l'Atelier Municipal et l'Eglise, il a été décidé d'accepter le devis de CD Alarmes pour un montant de 1 076.14 € TTC.

### **TITULARISATION D'UN AGENT**

Monsieur Kevin DUBUS donne entière satisfaction dans son travail depuis 2021. Il sera nommé stagiaire cette année.

### **FORMATION INCENDIE**

Un devis pour la somme de 700 € a été acceptée pour une formation incendie obligatoire.

### **PRIME POUVOIR D'ACHAT**

Suite à l'avis favorable en date du 15/01/2024 de la commission paritaire, la prime pouvoir d'achat pourra donc être attribuée aux agents de la Commune.

### **TRI A LA RESSOURCE DES BIODECHETS**

2024 est signe du déploiement de la planification écologique (généralisation du tri à la source des biodéchets).

Fait à Rethondes, le 07 février 2024  
Le Maire,